

### **Interpellation de M. Wyngaard : Installation de Give-Box à Uccle.**

**M. Wyngaard** précise que les Give-Box sont des armoires d'échange et de partage, où tout un chacun peut déposer des objets propres et en bon état dont il n'a plus d'usage (décorations, jouets, vaisselle, bricolage, bijoux,...), afin qu'ils soient récupérés par toute personne intéressée.

Ces Give-Box remportent déjà un franc succès dans d'autres villes, et en particulier dans certaines communes bruxelloises, telles que Woluwe-Saint-Pierre et Etterbeek.

Ces boîtes à dons présentent de nombreux avantages. En effet, elles donnent une seconde vie aux objets concernés, elles réduisent la quantité et l'empreinte écologique de déchets, elles épargnent le coût d'un nouvel achat et contribuent à la solidarité et à l'entraide entre les citoyens.

Selon M. Wyngaard, l'installation de Give-Box sur le territoire communal s'inscrirait parfaitement dans le cadre de l'Agenda 21 local adopté sous la mandature précédente.

Il s'agit d'un concept comparable à celui des boîtes à livres qui existent déjà à Uccle. En l'occurrence, la gamme d'objets concernés serait nettement plus étendue.

M. Wyngaard estime que les denrées périssables et les vêtements ne devraient pas être visés, dans la mesure où la collecte de ces produits est assurée respectivement par l'Open Free Go de la rue du Doyenné et les bulles des Petits Riens.

Il conviendrait naturellement de retenir les emplacements les plus adéquats pour les installations, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur (dans les bâtiments communaux ainsi que dans des lieux déterminés en collaboration avec des partenaires : associations culturelles et sportives, écoles, maisons de quartier et de jeunes, etc.).

Diverses hypothèses sont envisageables pour leur fabrication : faire appel à une école technique, recourir à une entreprise locale qui travaille avec des matériaux de récupération ou encore confier cette tâche aux services communaux.

M. Wyngaard souhaiterait donc savoir si le Collège est disposé à installer des Give-Box sur le territoire communal. Dans l'affirmative, quel calendrier et quelles modalités seraient retenus ?

**Mme l'Echevin Delwart** remercie M. Wyngaard pour sa question car elle est convaincue que les Give-Box constituent une belle initiative. Elle a d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter avec les Echevins de l'Environnement et de la Propreté publique.

Le Collège a l'intention de lancer un projet-pilote en déterminant deux lieux pour l'installation de Give-Box. Des agents communaux procéderont à un contrôle pour vérifier si ces dispositifs ne se transforment pas en déchetteries mobiles. Il faut veiller à ce que les sites privilégiés soient des lieux de passage tout en garantissant une certaine discrétion aux citoyens qui font leur choix dans les produits déposés dans les Give-Box.